Département de l'Indre
Canton de Saint-Gaultier
Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 octobre 2021

Date de la convocation : 18 octobre 2021

Nombre de délégués
- en exercice : 32 - présents : 24 votants : 27

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six octobre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Grange Fernand Maillaud de Mouhet, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents *: Laurent ALLILAIRE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Michel GUILBERT, Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Mathieu MOREAUX, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Gilles TOUZET.*
Pouvoirs *: Stéphane CALARD à Corinne SOULAS, Hubert JOUOT à Gilles TOUZET, Jean-Louis TOUZEAU à Jean-Christophe PLANTUREUX.*
Absents / Excusés *: Thierry BARBIER, Spike GROËN, Alain NEVIÈRE, Laurent ROULLET, Frédérique VRIGNAT.*

Membres suppléants présents *: Pascal AUFRERE, Jean-Paul BUGEAUD, Daniel PATRIGEON.*
Absents / Excusés *: Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE, Eric VAN RIET.*

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2021 ;
- Validation du programme 2022 des travaux d'entretien de la voirie communautaire ;
- Validation du programme 2022 des travaux d'assainissement de chaussées ;
- F.A.R. voirie 2022 – approbation du plan de financement ;
- Convention Territoriale Globale – Charte territoriale avec les familles sur le territoire élargi du PNR de la Brenne ;
- P.A.C.T. (Projets Artistiques et Culturels de Territoire) – programmation 2022 ;
- P.A.C.T. 2020 (Projet Artistique et Culturel de Territoire) : répartition du solde de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations ;
- Demande de subvention LEADER pour le poste de chargé de mission « Patrimoine » ;
- Institution avec délégation du droit de préemption urbain (Commune de Saint-Gilles) ;
- Convention de mise à disposition de locaux communaux à Lignac ;
- Convention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE 2021) ;
- Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (VTA) ;
- Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs ;
- Modification des commissions thématiques intercommunales ;
- Désignation d'un nouveau délégué local représentant les élus au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S) ;
- Questions et informations diverses.

Secrétaire de séance : *Nathalie LAURENCIER avec le renfort de Marie-Laure FRISCH.*
Voté à **l'unanimité.**

⏩ – **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juillet 2021**
Le procès-verbal de la réunion du 27 juillet 2021 à Mauvières est approuvé à **l'unanimité.**

⏩ **Validation du programme 2022 des travaux d'entretien de la voirie communautaire**
Un tableau nous est distribué, comprenant les travaux de voirie et les travaux d'assainissement.

Paul JEANNEAU fait une remarque au sujet de la TVA, les travaux étant payés en année 1 et la TVA récupérée en année 2, il s'agit de travaux récurrents en montant donc la TVA de l'année n'est financée par la récupération de la TVA de l'année n-1.

Le Président nous informe qu'à l'avenir les communes recevront un tableau récapitulatif avec les dates butoirs et que nous recevrons un seul mail : il n'y aura plus de relance(s) systématique(s).

Le programme des travaux de voirie tel que présenté dans le tableau est **approuvé à l'unanimité**.

⏩ **Validation du programme 2022 des travaux d'assainissement de chaussées**
En ce qui concerne les fossés, il faut penser à les demander avant la voirie.
Le programme montre des travaux non chiffrés (les prestataires ne tiennent pas les délais de réponse). Ces travaux ne seront pas d'un montant important, La liste des travaux est **approuvée à l'unanimité**.
Coût prévisionnel 32 531.80€, charges transférées : 305 748€.

18h50 : arrivée de Spike GROEN

⏩ **F.A.R. voirie 2022 – approbation du plan de financement**
Le coût prévisionnel pour la voirie est de 610 197.65€ HT.
Le montant des charges transférées pour la voirie 612 179.00 €.
La CdC va demander au département 15 parts de FAR. Après discussion il semblerait que le montant d'une part de FAR soit de 7500€ (à vérifier).

Financement de la voirie
Département 112 500€
Fonds propres : 497 697.65€
Financement total : 610 197.65€

⏩ **Convention Territoriale Globale – Charte territoriale avec les familles sur le territoire élargi du PNR de la Brenne**
Voir annexe de l'ordre du jour
Approbation à l'unanimité

⏩ **P.A.C.T. (Projets Artistiques et Culturels de Territoire) – programme 2022**

Arrivée de Thierry Barbier.

L'exposition de Guillaume BELOEIL est finalisée et va pouvoir commencer à tourner en 2022.

Les demandes dépassent largement les montants mis à disposition par la région un choix a dû être fait suivant certains critères (action sur l'ensemble du territoire, artiste faisant partie d'une liste fournie par la Région,…).

Certains prestataires sont plus ou moins communicants, et la mauvaise qualité des travaux pour certains a été pris en compte contre eux. La Compagnie des Songes ne joue pas le jeu et n'a pas été retenue, les fonds envisagés pour elle vont être versés à la compagnie Tout et Versa qui effectue des prestations en milieu scolaire.

La Région a reconnu que la CDC MOVA abande plus que d'autres.

Ont été retenus pour la programmation 2022 :

- Le temps suspendu du 2 au 7 août 2022
- Festiv en marche le 30/04, et du 2 au 6 juin (Chanson Belle et Rebelle)
- Les artistes en résidence du 31 août au 3 septembre (Festiv en Marche) (nous n'avons pas retenu Jazz au Jardin car ce n'est pas un artiste régional)
- Les petites heures du Compostelle du 25 mai au 29 mai. (Guillaume Beloeil)
- Guillaume Beloeil effectue un atelier photo avec la MARPA du 9/11/22 au 14/01/23
- Tout et Versa propose de travailler en milieu scolaire et de faire 4 représentations de Roméo et Juliette sur le territoire de la CDC. Le dossier est en cours de finalisation et doit être envoyé pour le 15/11.

Financement global 90 000 € avec la Région.
Approbation à l'unanimité.

⏩ P.A.C.T 2020 (Projet Artistiques et Culturel de Territoire) : répartition du solde de la subvention de la Région Centre-Val de Loire aux associations
Tel que présenté par la commission dans les annexes.
Approbation à l'unanimité

⏩ Demande de subvention LEADER pour le poste de chargé de mission « Patrimoine »
Compte tenu de l'évolution du dossier, il a été décidé d'affecter le chargé de mission pendant une durée de 11 mois à hauteur de 90% de son temps sur le projet du prieuré. Et de solliciter le fonds Leader pour cette mission (on récupère les fonds entre 2 et 4 ans plus tard).

Le Coût total pour 0.9 ETP entre Sept 2021 et juillet 2022 incluant les frais salariaux indirects s'élève à 33 296.89€

Plan de financement prévisionnel
Autofinancement (CdC) 6 996.89€
Fonds Européens (FEADER) sollicités 26 300€
Total général 33 296.89€

Vincent LAUNEY va rendre fin décembre un diagnostic sur le prieuré. But : en faire une porte d'entrée sur le territoire.

Question de Spike GROEN : est-il question que la CDC devienne propriétaire du prieuré ? Etant donné le montant des travaux + les frais de fonctionnement il sera nécessaire d'établir un bail emphytéotique entre la commune de Saint-Benoît-du-Sault et la CdC pour une durée de 99 ans.

Réunion du Conseil d'Administration de l'association du Prieuré : réduction du nombre de membres (n'en font plus partie la Région Centre Val de Loire, la Région Aquitaine, les conseils départementaux 36, 23 et 87). Le Bureau comporte une majorité de membres de la CDC et de la Commune de Saint-Benoît-du-Sault.

Christian BREC indique que le Conseil Municipal serait d'accord pour un bail. Achat ? non car la législation peut changer (si la CDC MOVA est incluse dans une plus grande CDC, pas question que le Prieuré aille à quelqu'un qui ne l'a pas financé).

But : que les travaux soient terminés avant la fin du mandat pour les journées du patrimoines 2025. C'est une bonne illustration de l'utilité de la CDC.

Arrivée de Hubert JOUOT à 19h20

Question de M. JOUOT : qu'entend-on par « terminé » ? Le Président répond que c'est difficile à ce stade. Vincent LAUNEY travaille sur les différents projets et études qui ont été faits et nous présentera une synthèse.

La question de l'utilité du bâtiment reste à trouver, quelques pistes :

- Centre d'animation scolaire (culture, géologie, environnement)
- Résidence d'artiste avec lieu d'exposition
- Grande salle polyvalente pour diverses manifestations (location pour séminaires, mariages,…)
- Musée permanent pour les peintures de Buffet
- Expositions temporaires

Vote sur la demande de subvention LEADER **approbation à l'unanimité**.

Institution avec délégation du droit de préemption urbain

Le président demande l'autorisation de déléguer le droit de préemption de la CdC à la commune de Saint-Gilles dans le cadre de la réhabilitation du centre bourg et l'agrandissement de la commune.
Projet présenté dans les annexes
Le projet est retiré de l'ordre du jour car illégal dans le cadre du RNU il n'y a pas de droit de préemption.

Convention de mise à disposition de locaux communaux à Lignac

Du fait des recrutements de la CdC le siège actuel est trop petit il convient en cohérence avec le projet de territoire de privilégier les locaux vacants existant sur les communes.

Le temps de mettre en place cette solution la commune de Lignac propose la mise à disposition de l'ancienne poste à titre gratuit contre l'installation d'un chauffage par pompe à chaleur.

La location d'un bâtiment provisoire sur 2 ans 40k€
Equipement de l'ancienne poste de Lignac avec une pompe à chaleur coût estimé 27 000€ HT
Autorisation demandée de signer la convention de mise à disposition des locaux

Hubert JOUOT : vacance des locaux actuels de la CDC à Prissac : pourquoi ne pas les transformer en maison médicale ?

A étudier par la suite : construction neuve, rénovation d'un local à Lignac ou à Prissac
Vote à la majorité
Deux abstentions

Convention de financement « Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE 2021)

Ecoles concernées : Chaillac et Mouhet, tel que décrit dans les annexes.
Approuvé à l'unanimité.
Mis au budget 2022

Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (VTA)

Il convient de créer un emploi non permanent de chargé de mission Urbanisme et aménagement du territoire.
Description du poste figurant dans les annexes de l'ordre du jour.
Approbation à l'unanimité.

Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Tableau présenté dans les annexes :
Approbation à l'unanimité

Modification des commissions thématiques intercommunales

Faisant suite aux démissions de Sylviane GONTIER et Aurélien POINT, les commissions auxquelles ils appartenaient vont devoir être complétées.

Commission voirie : Aurélien POINT est remplacé par David MARDHEL
Commission Tourisme et Communication pas de candidat
Commission transition écologique Pas de candidat
Commission Action médico-sociale et logements Pas de candidat
Commission Aménagement de l'espace communautaire et du PLUI David MARDHEL remplace Aurélien POINT
Commission du contrat local de santé Christian BREC remplace Sylviane GONTIER
Mission Locale Indre Sud Hubert JOUOT remplace Sylviane GONTIER
Syndicat mixte du SCOT, David MARDHEL remplace Aurélien POINT
Approbation à l'unanimité

Désignation d'un nouveau délégué local représentant les élus au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)
Nathalie LAURENCIER remplace Sylviane GONTIER démissionnaire.
Approbation à l'unanimité

Questions et informations diverses
Présentation de Guillaume PHANUEL (chargé de mission économique) et Bertrand REYDELLET (directeur général des services).

Le Président a reçu des demandes pour mettre des prises de courant sur les lampadaires (pour brancher les décorations de Noël) : c'est l'affaire de chaque commune.

Dates des prochains conseils :
30/11 à Parnac
25/01 à Prissac
29/03 à Roussines (budget)

La CDC peut organiser en mutualisation des formations (SST, tronçonneuse,…)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h25.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 30 novembre 2021 à 18h30 à Parnac
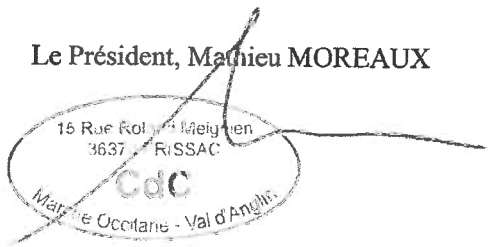
Le Président, Mathieu MOREAUX